

Questions – Réponses aux demandes d'éclaircissements:

• Q1 Concernant la phase deux de l'étude, les « Dossiers d'exécution » demandés correspondent-ils à un Avant-Projet sommaire, un Avant-projet détaillé ou à l'élaboration des DAO pour le recrutement du prestataire qui assurera la construction ?

R- C'est l'objectif 2 qui parle de Dossiers d'exécution. Ce n'est pas la phase 2. La phase 2 (étude proprement dite) liste des éléments concourant à l'atteinte de l'objectif 2. Ces éléments feront partie intégrante des produits demandés au point 5 des TDR. Les études antérieurement réalisées peuvent être considérées comme un APD, mais le consultant doit vérifier, actualiser les données existantes et ajouter celles qui en manquent.

Q2 Quelle est la précision des données existantes notamment les études de faisabilité dont il est fait mention dans la requête ?

R- On ne peut pas juger de la précision de ces données, c'est l'une des raisons d'être de l'étude.

Q3 Avez-vous une idée des volumes estimés ou envisagés pour cette étude ?

R- Pour les 2 sites Cibao et Nana Vye Chyen les données existantes font mention respectivement de 12 000 m3 et de 8 000 m3